Image not found or type unknown

Signature obligatoire sur avis à tiers détenteur

Par **TIT BOUCHON**, le **01/04/2016** à **19:40**

comment interpréter la loi 34 du 20 décembre 2014 concernant la non obligation de signature sur des actes tels que avis à tiers détenteur émanant du trésor public. Concerne t-elle seulement les courriers électroniques ou toutes les formes des acte même s'ils sont envoyés sur papier par la poste ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés